

Le Sous-comité reconnaît que la dichotomie qui existe dans la conception du sport, c'est-à-dire gagner ou exceller, découle principalement de la diversité des buts, des intérêts et des besoins qui caractérisent chaque organisme sportif. Le Sous-comité estime que les deux points de vue sont valables et pourraient être adaptés aux objectifs propres à chaque organisme.

Le Sous-Comité recommande donc :

2. **Qu'on encourage la recherche de l'excellence à tous les niveaux de compétition. Cependant, bien que l'obtention de médailles soit d'une importance critique pour les athlètes d'élite en tant que mesure de leur performance internationale, il incombe à chaque organisme national de sport de déterminer la pertinence des efforts consentis à cette fin.**

Le Sous-comité s'alarme de l'opinion de certains témoins selon laquelle l'accent mis sur les médailles encourage les athlètes à avoir recours à des drogues ou à d'autres méthodes douteuses pour accroître leur performance. La grande majorité des athlètes n'ont jamais consommé de drogues pour accroître leur performance dans le but d'obtenir des médailles. Le Sous-comité est par conséquent d'avis que l'usage de drogues par une minorité ne doit pas nuire à la communauté du sport amateur dans son ensemble.

C. Image de marque

Les athlètes reconnaissent tous les divers avantages de la notoriété publique. D'abord, l'athlète qui acquiert une réputation personnelle dans un sport donné s'attire des récompenses financières et accroît sa visibilité. Ensuite, cela suscite sans aucun doute du côté des entreprises un intérêt dont peut bénéficier l'athlète. La notoriété publique peut également éveiller un plus grand enthousiasme général pour le sport, ce qui encourage la participation et aide à résoudre les problèmes au niveau de la collectivité ou du club.

La majorité des témoins ont admis que le titre de vedette présente des avantages pour les athlètes. Toutefois, il semble que ceux-ci n'accèdent à ce titre que lorsqu'ils ont obtenu des résultats exceptionnels au niveau international. Dans son témoignage, la Fédération des sports du Canada a insisté sur le fait que les athlètes doivent cultiver de bonnes relations avec le public. Et la Fédération a précisé que cette responsabilité incombe non seulement à l'athlète, mais aussi à l'ONS compétent.⁽⁴⁾

Le Sous-Comité est d'avis que, jusqu'à maintenant, le système n'a pas exploité la haute estime en laquelle le grand public tient les athlètes d'élite. Il croit que nous devons encourager ces derniers et les athlètes exceptionnels à prendre davantage la parole en

⁽⁴⁾ *Procès-verbaux et témoignages* du Sous-comité sur la condition physique et le sport amateur, fascicule n° 1, p. 1:39.